

**Ordonnance
concernant l'exécution
des relevés statistiques fédéraux
(Ordonnance sur les relevés statistiques)**

Modification du ...

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

I

L'annexe de l'ordonnance du 30 juin 1993 sur les relevés statistiques¹ est modifiée conformément au texte ci-joint.

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Doris Leuthard
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

Annexe
(art. 1, al. 1, art. 2 et 3, al. 3)

Ch. 50

50. Statistique des accidents de la circulation routière

Organe responsable de l'enquête:

Office fédéral des routes

Objet de l'enquête:

accidents selon le canton et les caractéristiques des objets et des personnes impliqués

Type et méthode d'enquête:

enquête exhaustive

Milieux interrogés:

services de police cantonaux et municipaux

Renseignement:

obligatoire

Date de l'enquête:

–

Périodicité:

permanente

Milieux participant à l'enquête:

cantons, communes

Dispositions particulières:

en vertu de l'ordonnance du ... 2010 sur le registre des accidents de la route (ORAR; RS 741.57)

¹ RS 431.012.1